Lancement du 2Ã¨me Programme de soutien rÃ©gional aux enjeux de lâ€™eau

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
August 2020

Le Programme de soutien rÃ©gional aux enjeux de l'eau (PSREE) est issu du plan d'action 2018-2023 de la StratÃ©gie quÃ©bÃ©coise de l'eau 2018-2030 (SQE 2018-2030). Il a Ã©tÃ© Ã©laborÃ© dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et de mieux protÃ©ger les milieux hydriques et les Ã©cosystÃ¨mes aquatiques. Pour ce faire, il soutient la rÃ©alisation d'actions inscrites dans les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intÃ©grÃ©e rÃ©gionaux (PGIR), en lien avec les six enjeux de la gestion intÃ©grÃ©e des ressources en eau (GIRE).

Depuis l'implantation de la gestion intÃ©grÃ©e des ressources en eau par bassins versants au QuÃ©bec au dÃ©but des annÃ©e 2000 et de la gestion intÃ©grÃ©e du Saint-Laurent, de nombreuses actions n'ont pu Ãªtre amorcÃ©es, faute de ressources suffisantes. C'est donc pour offrir des ressources financiÃ¨res aux acteurs de l'eau et soutenir spÃ©cifiquement la rÃ©alisation des plans d'action que le PSREE a Ã©tÃ© mis sur pied.Â Le programme s'adresse aux organismes publics et privÃ©s identifiÃ©s dans un PDE ou un PGIR comme Ã©tant responsables de la mise en œuvre d'une action. Il exclut cependant les ministÃ¨res, les organismes et les sociÃ©tÃ©s intÃ©grÃ©s au pÃ©rimÃ¨tre comptable du gouvernement. Les projets admissibles au PSREE doivent mettre en œuvre une action non dÃ©butÃ©e inscrite dans un PDE ou un PGIR, Ãªtre liÃ©s Ã au moins un des six enjeux de la gestion intÃ©grÃ©e des ressources en eau et avoir obtenu la lettre d'appui (avis d'arrimage) de l'organisme de bassin versant (OBV) ou de la table de concertation rÃ©gionale (TCR) concernÃ©. Le projet doit Ã©galement permettre l'atteinte d'au moins un des deux objectifs suivants : favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et protÃ©ger les milieux hydriques et les Ã©cosystÃ¨mes aquatiques. Enfin, le projet doit Ãªtre d'une durÃ©e maximale de 24 mois consÃ©cutifs et se terminer au plus tard le 31 janvier 2022.

Environnement QuÃ©bec